

17 janvier 2023 – de 17 heures à 20 heures

PROGRAMME

III/ Personnes Vulnérables – Conflits : anticipation et règlement amiable

- Rappel sur le fonctionnement de la protection des majeurs
- Les conflits familiaux spécifiques liés à la vulnérabilité
- L'harmonie familiale au centre des dispositifs de protection
- Les réponses à l'absence d'harmonie familiale : la désignation d'un MJPM
- Le bénéfice de l'harmonie familiale : aménagements et pérennité du dispositif
- L'harmonie familiale peut-elle se construire ? L'anticipation par la personne et son entourage